

Bruxelles le 20 janvier 2022

CGSP Cheminots



**AUTOTESTS
ANTIGENIQUES**

Nous l'avons demandé, Nous l'avons eu !

A partir du 01/02/2022, les autotests antigéniques seront repris comme « médicament D »



Pour ce faire, le fond des œuvres sociales interviendra dans l'achat de ces autotests antigéniques en PHARMACIE.

Les affiliés de la CSS ne paieront que 2€ de ticket modérateur par autotest (procédure de la liste D)



Cela sera toutefois limité à 4 autotests par personne par période de 14 jours.

Votre secrétaire national, Jean-Marc Durieux

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots